

Secrétariat général

Arrêté du 23 novembre 2005 modifiant l'arrêté du 13 novembre 1997 modifié portant nomination de membres du conseil de perfectionnement de l'Ecole nationale des techniciens de l'équipementNOR : *EQUG0510359A*

Le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer,
Vu l'arrêté du 25 novembre 1996 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Ecole nationale des techniciens de l'équipement ;

Vu l'arrêté du 13 novembre 1997 modifié portant nomination de membres du conseil de perfectionnement de l'Ecole nationale des techniciens de l'équipement ;

Sur la proposition du secrétaire général,

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 13 novembre 1997 modifié portant nomination de membres du conseil de perfectionnement de l'Ecole nationale des techniciens de l'équipement est modifié ainsi qu'il suit :

Membre suppléant

M. Verdeaux (Pierre), directeur départemental de l'équipement de Saint-Denis est remplacé par M. Estingoy (Philippe), directeur départemental de Saône-et-Loire.

Article 2

L'article 6 de l'arrêté susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« Article 6. – Compte tenu des résultats des élections des représentants des enseignants et chefs de projet au conseil de perfectionnement de l'école, sont membres du conseil de perfectionnement de l'Ecole nationale des techniciens de l'équipement pour la durée de l'année scolaire 2005-2006 » les enseignants et chefs de projet dont les noms suivent :

Membres titulaires

Mme Bassuel (Sylvie), représentante, établissement d'Aix-en-Provence ;
M. Berenger (Daniel), représentant, établissement d'Aix-en-Provence ;
M. Gondet (Gérard), représentant, établissement de Valenciennes.

Membres suppléants

Mme Allibert (Christiane), représentante, établissement d'Aix-en-Provence ;
M. Victor (François), représentant, établissement d'Aix-en-Provence ».

Article 3

L'article 7 de l'arrêté du 13 novembre 1997 modifié susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« Article 7 – Compte tenu des résultats des élections des représentants des techniciens supérieurs élèves et stagiaires en formation post-recrutement au conseil de perfectionnement de l'école, sont membres du conseil de perfectionnement de l'Ecole nationale des techniciens de l'équipement, pour la durée de la formation de l'année scolaire 2005-2006 », les techniciens supérieurs élèves et stagiaires dont les noms suivent :

Membres titulaires

Mlle Cerrone (Stéphanie), représentante, établissement d'Aix-en-Provence ;
M. Bicard (Jean-Luc), représentant, établissement d'Aix-en-Provence ;
Mme Cholley (Laëtitia), représentante, établissement de Valenciennes ;
M. Duquesne (Dominique), représentant, établissement de Valenciennes.

Membres suppléants

M. Brenner (Marc), représentant, établissement d'Aix-en-Provence ;

M. Mulet (David), représentant, établissement d'Aix-en-Provence ;
M. Donnet (Olivier), représentant, établissement de Valenciennes ;
M. Masset (Thomas), représentant, établissement de Valenciennes ».

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.
Fait à Paris, le 23 novembre 2005.

*Le chef de la mission
des cadres dirigeants et des
écoles,*
C. de Mazancourt